

UN LIVRE A SE PROCURER

Monsier l'abbé C.-N. Gariépy, docteur en théologie et professeur de théologie morale à l'Univrstité Laval de Québec, a réuni en volume les nombreux articles qu'il avait déjà publiés dans la Semaine Religieuse du diocèse, sur le "Nouveau Code de droit canonique et la théologie morale". Nous en avons reproduit de larges extraits l'an dernier. C'est dire en quelle haute estime nous tenons cet ouvrage. Aussi est-ce avec une vive satisfaction que nous plaçons sous les yeux de nos lecteurs les paroles suivantes, tirées d'une lettre de S. G. Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, à l'auteur :

"Le nouveau code", écrit Sa Grandeur, "introduit dans le domaine de la théologie morale des modifications nombreuses et importantes. Pour les discerner et en bien saisir la portée pratique, il ne suffit pas d'une lecture rapide et superficielle de la nouvelle législation. Il y faut une connaissance très étendue et très précise à la fois de toute la théologie morale, et une longue pratique des questions de droit ecclésia-
tique. C'est dire que vous étiez tout désigné pour faire ce travail de mise au point, et pour rendre à notre clergé ce service de première va-
leur... Votre livre arrive à temps. Tous nos prêtres vont s'empresser de se le procurer, de l'étudier, de le suivre comme un guide bienfaisant et sûr, capable d'éclairer les sentiers nouveaux qui s'ouvrent sous leurs pas".

A ce haut témoignage, nous joindrons les remarques suivantes de l'Action Catholique :

"L'auteur ne se contente pas de nous donner une traduction du Code. Son travail est plus personnel que cela. Après avoir bien étudié le texte même du Code, M. l'abbé Gariépy commente, en suivant l'ordre des manuels de théologie morale, les différents canons, et fait voir les modifications qu'apporte le nouveau Code. Et ce n'est pas tout. Pour nous faire saisir quels sont ces changements et ainsi nous les faire mieux retenir par la comparaison, l'auteur donne l'ancienne discipline de l'Eglise en regard des canons du nouveau Code.

"On conçoit que ce livre a exigé du travail à l'auteur. Il lui a fallu souvent réunir dans un même article des canons disséminés un peu partout dans le Code. D'autres fois, des questions un peu complexes ont demandées pour être traitées avec clarté de laborieuses recherches et il nous fait plaisir de signaler ici la magnifique synthèse des cas réservés. Il a fallu aussi tenir compte de nos coutumes, de nos lois particulières et de nos indults.

"Certains canons du nouveau Code ne sont pas d'interprétation facile, puisque pour dirimer les controverses dont ils pourraient être le sujet, le Saint-Père a nommé une Commission spéciale. En attendant les décisions de Rome sur ces difficultés, nous avons dans l'ouvrage de